

QUELQUES RAPPELS DE LA LANGUE FRANÇAISE

Cent, vingt

De façon générale, on met le trait d'union entre les numéraux inférieurs à cent (et non coordonnés par *et*) : *vingt-quatre* mais *vingt et un*. *Vingt* (et *cent*) prennent le *s* quand, multipliés, ils terminent le numéral cardinal. On écrit donc : *Nous étions quatre-vingts chasseurs. Quatre-vingt-trois. Quatre-vingt-seize. Cent vingt. Cinq cents. Cinq cent quatre-vingts.*

Le Conseil supérieur de la langue française a proposé en 1990 de mettre le trait d'union entre tous les numéraux, mais cet usage ne semble pas se répandre.

Vingt et *cent* employés comme numéraux ordinaux pour *vingtième* et *centième* restent invariables : *Page quatre-vingt. Les années quatre-vingt.*

À l'attention de, à l'intention de

La formule par laquelle, dans le langage de l'administration, on indique le destinataire d'une lettre, d'une communication, d'un envoi, est *à l'attention de*, pour marquer que l'on attire *l'attention* du destinataire, que l'on soumet cette lettre, etc. *à son attention*.

La locution *à l'intention de* (quelqu'un) signifie « pour lui, dans le dessein que cela lui soit agréable, profitable, bénéfique » : *Il a acheté ce livre à leur intention*, pour le leur offrir. On compose un poème *à l'intention* d'un ami. On fait dire une messe *à l'intention* d'un défunt.

Au temps pour moi

Il est impossible de savoir précisément quand et comment est apparue l'expression familière *au temps pour moi*, issue du langage militaire, où *au temps !* se dit pour commander la reprise d'un mouvement depuis le début (*au temps pour les crosses*, etc.). De ce sens de *C'est à reprendre*, on a pu glisser à l'emploi figuré. On dit *Au temps pour moi* pour admettre son erreur — et concéder que l'on va reprendre ou reconsidérer les choses depuis leur début.

L'origine de cette expression n'étant plus comprise, la graphie *Autant pour moi* est courante aujourd'hui, mais rien ne la justifie.

Ci-annexé, ci-inclus, ci-joint

1. L'accord se fait normalement :

a) lorsque ces locutions adjectives, avec la fonction d'épithète, suivent immédiatement le nom auquel elles se rapportent : *La lettre ci-annexée. La note ci-incluse apporte les précisions nécessaires. Veuillez remplir la déclaration ci-jointe. Ne communiquez à personne les pièces ci-jointes.*

b) lorsqu'elles sont attributs du sujet : *Votre lettre est ci-jointe.*

2. Inversement, elles demeurent invariables lorsqu'elles ont une valeur nettement adverbiale (elles sont alors traitées sur le modèle des locutions adverbiales *ci-après* ou *ci-contre*), ce qui est le cas notamment lorsqu'elles sont placées :

a) en tête d'une phrase sans verbe, devant un groupe nominal (avec ou sans déterminant) : *Ci-annexé la copie des pièces demandées. Ci-inclus les photocopies du document. Ci-joint l'expédition du jugement. Ci-joint les deux quittances exigées. Ou encore : Ci-joint copie du rapport. On écrira cependant : Ci-incluses, ces pièces vous sont communiquées pour information (tour rare, il est vrai), la locution étant ici en apposition.*

b) à l'intérieur d'une phrase, avec un nom sans déterminant (qu'elles précèdent ordinairement) : *Je vous adresse ci-inclus quittance de votre versement. Vous trouverez ci-joint copie du contrat. La circulaire dont vous trouverez copie ci-inclus.*

3. Dans les autres cas, lorsque ces locutions sont employées, dans le corps de la phrase, avec un substantif accompagné d'un déterminant, l'usage n'est pas fixé. Selon qu'on leur accorde une valeur adjectivale ou adverbiale — sans qu'il soit jamais possible de trancher—, on fait ou non l'accord. La huitième édition de l'Académie (1935) ne manquait pas de rendre compte d'une telle latitude : *vous trouverez ci-incluse la copie que vous m'avez demandée (article CI). Vous trouverez ci-inclus une lettre de votre père (article INCLUS).* On écrira donc : *Je vous fais parvenir ci-joint, ou ci-joints plusieurs exemplaires de mon mémoire.* Il en va de même lorsque CI-ANNEXÉ, CI-INCLUS ou CI-JOINT peuvent être considérés comme l'attribut d'un pronom antéposé : *Retournez-moi les formulaires que vous trouverez ci-joints. La lettre que vous trouverez ci-incluse. Mais l'invariabilité —Retournez-moi les formulaires que vous trouverez ci-joint. La lettre que vous trouverez ci-inclus— apparaissant aussi pleinement justifiée, aucune des deux graphies ne saurait être tenue pour fautive.*

L'incertitude observée dans l'usage, qui ne doit rien, on le voit, à l'hésitation ou à l'arbitraire, peut cependant être levée en fonction de connotations diverses tenant au contexte, ou parfois même à la recherche de tel ou tel effet stylistique. Si Bernanos écrit à l'un de ses correspondants : « *Vous trouverez ci-joint les pages dactylographiées de mon roman* », Hugo préfère : « *Je vous envoie ci-incluses des paroles prononcées ici par moi au moment de la proscription* ». on se plaît à relever chez Musset (*Nouvelles*, « *Margot* », I) l'exemple suivant : « *Je prends la liberté de vous envoyer ci-jointes des rillettes* ».

Euro, cent

L'Académie française rappelle que le mot *euro* prend la marque du pluriel : on écrit *un euro, des euros* (Cf Journal officiel du 2 décembre 1997). La centième partie de l'*euro* doit se dire et s'écrire *centime* (Communiqué de presse du 13 décembre 2001).

La marque du pluriel n'étant pas la même selon que l'on utilise telle ou telle langue de l'Union européenne, c'est la forme *euro* qui figure sur les billets et sur les pièces. Elle peut être considérée comme un symbole et non comme l'indication de *n* unités monétaires. (Cf site de la Banque de France). Son abréviation est, selon la norme ISO, EUR.

Féminisation (Déclaration de l'Académie française, 14 juin 1984)

L'Académie a appris par la presse l'existence d'une Commission de terminologie, créée à l'initiative du Gouvernement (décret du 29 Février 1984), « chargée d'étudier la féminisation des titres et des fonctions et, d'une manière générale, le vocabulaire concernant les activités des femmes ».

Le décret précise que « la féminisation des noms de professions et des titres vise à combler certaines lacunes de l'usage de la langue française ».

On peut craindre que, ainsi définie, la tâche assignée à cette commission ne procède d'un contresens sur la notion de genre grammatical, et qu'elle ne débouche sur des propositions contraires à l'esprit de la langue.

Il convient en effet de rappeler qu'en français comme dans les autres langues indo-européennes, aucun rapport d'équivalence n'existe entre le genre grammatical et le genre naturel.

Le français connaît deux genres, traditionnellement dénommés « masculin » et « féminin ». Ces vocables hérités de l'ancienne grammaire sont impropres. Le seul moyen satisfaisant de définir les genres du français eu égard à leur fonctionnement réel consiste à les distinguer en genres respectivement marqué et non marqué.

Le genre dit couramment « masculin » est le genre non marqué, qu'on peut appeler aussi extensif en ce sens qu'il a capacité à représenter à lui seul les éléments relevant de l'un et l'autre genre. Quand on dit « tous les hommes sont mortels », « cette ville compte 20 000 habitants », « tous les candidats ont été reçus à l'examen », etc..., le genre non marqué désigne indifféremment des hommes ou des femmes. Son emploi signifie que, dans le cas considéré, l'opposition des sexes n'est pas pertinente et qu'on peut donc les confondre.

En revanche, le genre dit couramment « féminin » est le genre marqué, ou intensif. Or, la marque est privative. Elle affecte le terme marqué d'une limitation dont l'autre seul est exempt. À la différence du genre non marqué, le genre marqué, appliqué aux être animés, institue entre les sexes une ségrégation.

Il en résulte que pour réformer le vocabulaire des métiers et mettre les hommes et les femmes sur un pied de complète égalité, on devrait recommander que, dans tous les cas non consacrés par l'usage, les termes du genre dit « féminin » - en français, genre discriminatoire au premier chef - soient évités ; et que, chaque fois que le choix reste ouvert, on préfère pour les dénominations professionnelles le genre non marqué.

Seul maître en la matière, l'usage ne s'y est d'ailleurs pas trompé. Quand on a maladroitement forgé des noms de métier au féminin, parce qu'on s'imaginait qu'ils manquaient, leur faible rendement (dû au fait que le cas non marqué contenait déjà dans ses emplois ceux du cas marqué) les a très vite empreints d'une nuance dépréciative : cheffesse, doctoresse, poétesse, etc. On peut s'attendre à ce que d'autres créations non moins artificielles subissent le même sort, et que le résultat aille directement à l'encontre du but visé.

Il convient enfin de rappeler qu'en français la marque du féminin ne sert qu'accessoirement à rendre la distinction entre mâle et femelle. La distribution des substantifs en deux genres institue, dans la totalité du lexique, un principe de classification, permettant éventuellement de distinguer des homonymes, de souligner des orthographes différentes, de classer des suffixes, d'indiquer des grandeurs relatives, des rapports de dérivation, et favorisant, par le jeu de l'accord des adjectifs, la variété des constructions nominales... Tous ces emplois du genre grammatical constituent un réseau complexe où la désignation contrastée des sexes ne joue qu'un rôle mineur. Des changements, faits de propos délibéré dans un secteur, peuvent avoir sur les autres des répercussions insoupçonnées. Ils risquent de mettre la confusion et le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage, et qu'il paraîtrait mieux avisé de laisser à l'usage le soin de modifier.

Le haricot ou l'haricot ?

Le *h* de *haricot* est « aspiré », c'est-à-dire qu'il interdit la liaison, impose que ce mot soit prononcé disjoint de celui qui le précède, au singulier comme au pluriel. On écrit et dit : *le haricot*, non *l'haricot* ; *un beau haricot*, non *un bel haricot*. Tous les dictionnaires indiquent par un signe conventionnel quels *h* (généralement d'origine germanique) sont aspirés et quels *h* (généralement d'origine gréco-latine) ne le sont pas. Pour certains mots, l'usage est indécis. Ce n'est pas le cas de *haricot* : la liaison est incontestablement une faute.

La rumeur selon laquelle il serait aujourd'hui d'usage et admis que l'on fasse cette liaison a été colportée par un journal largement diffusé dans les établissements scolaires, *L'Actu* (n°8 du jeudi 3 septembre 1998, p.7), qui n'a pas jugé bon de publier de rectificatif.

Millénaire (début du troisième)

Vous vous préoccupez de savoir si le XXI^e siècle commence le 1^{er} janvier 2000 ou le 1^{er} janvier 2001. Dans sa 8^e édition, le Dictionnaire de l'Académie française écrit : « (Siècle) se dit particulièrement d'une période de cent ans, comptée à partir d'une ère donnée, spécialement de l'ère chrétienne » et donne l'exemple suivant, qui répond à votre question : « Le siècle actuel a commencé le premier jour de l'année 1901 et finira le dernier jour de l'année 2000 ».

Un millénaire est une durée de mille ans ou dix siècles. Un millénaire, comme un siècle, ne peut être complet qu'à l'achèvement de sa dernière année. L'ère chrétienne commence, selon la définition actuelle, au 1^{er} janvier de l'an un et non d'un an zéro qui n'a jamais existé dans la chronologie. De même que le XXI^e siècle, le troisième millénaire commencera donc le 1^{er} janvier 2001.

Toutes les autorités s'accordent sur ce point, du Bureau des longitudes, chargé de l'établissement des éphémérides, aux normes nationale AFNOR et internationale ISO.

Nom collectif suivi d'un complément au pluriel (accord du verbe)

Ce problème d'accord se présente dans de nombreux cas où le sujet est formé d'un nom et de ce qu'on peut appeler, suivant la terminologie du *Bon Usage* de Maurice Grevisse, un « pseudo-complément » : l'accord se fait soit avec le nom, soit avec son « pseudo-complément », selon que celui-ci ou celui-là frappe le plus l'esprit, et que l'on considère les êtres ou les objets dont il s'agit ou bien comme formant essentiellement un ensemble, ou bien en détail, dans leur pluralité. Ainsi : *Une foule de malades accourait* (c'est une foule qui accourt) mais : *Une foule de gens diront qu'il n'en est rien*

(chacun d'eux dira...). Dans ce dernier cas, la subordination logique l'emportant sur la subordination grammaticale, on parlera d'accord par syllepse. Cet accord par syllepse est parfois obligatoire : après *nombre*, *la plupart*, *quantité*, l'accord se fait avec le « pseudo-complément ». Dans le cas d'*ensemble*, on écrira aussi bien : *l'ensemble des intéressés a ou ont protesté*.

L'accord dépend du sens des mots, mais aussi de l'intention de l'auteur. On trouvera donc : *Un grand nombre de soldats fut tué dans ce combat* (Littré) et *Un grand nombre de soldats périrent dans ce combat* (Académie).

En particulier dans le cas d'un nom numéral au singulier suivi d'un complément au pluriel, l'accord peut se faire avec ce complément ou avec le terme quantitatif quand la personne qui écrit arrête son attention sur celui-ci plutôt que sur son complément. L'Académie admet les deux possibilités : *Une quinzaine de francs suffira ou suffiront pour sa dépense*

Nombres inférieurs à 2 : accord

Un nom précédé d'une indication chiffrée inférieure à 2 (avec virgule) reste au singulier. On écrit donc : *1,5 milliard ; 1,9 milliard*, ce qui, d'ailleurs, se lira plutôt : *un milliard et demi* et *un milliard neuf cents millions* ou *un milliard virgule neuf*.

Participe passé (accord)

Si vous avez un doute, commencez par réfléchir sur la base de ces exemples et de ce principe :

Exemples :

Il a lavé sa chemise.

Il a lavé ses vêtements.

La chemise qu'il a lavée.

Les vêtements qu'il a lavés.

Elle s'est lavée.

Elle s'est lavé les cheveux.

Ses cheveux, quand elle se les est lavés...

Principe :

Le participe passé prend le genre et le nombre de la « personne » ou de la « chose » lavée, si celle-ci le précède.

Pronominaux (Verbes, accord du participe passé)

Quant à l'accord du participe passé des verbes pronominaux, on peut distinguer deux cas. Si le verbe pronominal est de sens passif (*la partie s'est jouée en trois manches* équivaut à *a été jouée...*) ou s'il s'agit d'un verbe

essentiellement pronominal (*s'absenter, s'abstenir, s'écrier, se souvenir, se repentir, etc.*), sont des verbes qui n'existent que sous la forme pronominale), l'accord se fait en genre et en nombre avec le sujet. On écrira : *La propriété s'est vendue à bas prix (= a été vendue), ils se sont souvenus, ils se sont repentis.*

Si le verbe pronominal est un verbe de sens réfléchi ou réciproque, l'accord se fera avec ce qui serait le complément d'objet direct du verbe s'il était conjugué avec l'auxiliaire *avoir*. On écrira donc : *elles se sont lavées, ils se sont battus* (avec *avoir*, le complément d'objet direct serait le mot représenté par le pronom réfléchi *se*), mais *elles se sont lavé les mains* (avec *avoir*, le complément d'objet direct serait *mains*, placé après le participe passé ; ce dernier reste donc invariable), *elles se sont parlé* (*parler* n'introduit pas un complément d'objet direct mais un complément d'objet indirect, on n'accorde donc pas le participe passé). *Se rire de, se plaire (déplaire, complaire)* à restent invariables.

Origine de l'expression « plein aux as »)

Quelle est l'origine de l'expression « être plein aux as » : Pierre M. de Belgique explique qu'à l'époque romaine, on était payé au poids et non en valeur, avec des "as", petites pièces de cuivre. Quand on recevait beaucoup d'as, que l'on en avait "plein les poches", c'est donc que l'on était très riche.

Faut-il mettre un « s » à aucun ?

C'est pourtant bien comme cela qu'il faut l'écrire dans le sens de " pas un " et avec des mots au pluriel. Exemple : aucuns frais, aucuns pleurs, aucuns gages...

Origine de l'expression « manger comme un chancre »

A l'origine, l'expression était fort probablement : "manger comme un chancre", le chancre étant le moine qui chantait pendant les messes. Les moines ont toujours eu la réputation de manger beaucoup...

Origine de l'expression « construire des châteaux en Espagne »

Il semblerait que l'expression date de l'occupation de l'Espagne par les Maures : envisager de construire un château là-bas était une pure chimère, les Maures l'auraient pris d'assaut !

Origine de l'expression « comment allez-vous ? » (quand on rencontre quelqu'un)

Cette expression française viendrait de la Renaissance et signifiait alors : "comment allez-vous... à la selle" ! Car, à l'époque la qualité des selles était extrêmement importante car elle révélait l'état de santé d'un individu. Pensez-y maintenant quand vous serrez la main de quelqu'un... ça change tout !

Faut-il mettre un « e » à « glu » ?

La glu, comme la bru ou la vertu, ne prend pas d'e en français. C'est en anglais qu'elle en prend un (the glue) !

Origine de l'expression « donner sa langue au chat »

Il semblerait que cette expression vienne des châtiments d'autrefois qui consistaient à couper la langue ou les oreilles des prisonniers et à les jeter aux chiens. Même si l'expression s'est "adoucie" avec le chat, la signification est la même : quand on ne peut pas répondre à une question, on capitule, on se "rend" à son interlocuteur qui pourrait nous mutiler et...

Faut-il mettre un « s » à l'expression « tous les lundis » ?

Oui, même si c'est vrai que l'on hésite souvent, il faut mettre la marque du pluriel à ces noms de jour qui ne sont pas des noms propres.

Pourquoi au pluriel doit-on mettre un « s » à cent ou a million et pas à « mille » ?

Parce que mille est déjà une forme de pluriel : Celle de mil, tombé en désuétude...

Comment doit-on prononcer Œdipe, « édipe » ou « eudipe » ?

Contrairement à ce que l'on entend régulièrement, il faut prononcer Édipe comme on prononce foetus, et non pas comme on prononce oeuvre ou oeuf. C'est le "u" qui fait la différence. D'ailleurs, il faut aussi prononcer ésophage (oesophage), énologie (oenologie) etc...

Origine du mot « pique-nique »

Il remonte à l'époque où la Reine Marie-Antoinette aimait jouer à la bergère et emmenait ses convives déjeuner dans la nature. A l'époque, une nique était une petite chose, un petit rien et piquer venait de picorer... Au cours de ces repas champêtres, on picorait donc de petites choses... on piquait des niques... on pique-niquait !

